
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 juin 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 0965

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 juin 2023 en y retirant les points 20.014, 20.016, 20.017, 30.001,40.001 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 0966

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 0967

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 15 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 0968

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, d'une durée de 48 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, pour les sommes maximales indiquées en regard du lot 1, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19890;

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Valosphère Environnement	1	365 261,77 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 54 789,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, d'une durée de 48 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19890;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Valosphère Environnement	2	838 362,75 \$
Valosphère Environnement	3	521 802,54 \$
Valosphère Environnement	4	713 130,14 \$
Valosphère Environnement	5	1 478 440,53 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 532 760,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Valosphère Environnement;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 6, d'une durée 28 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, pour la somme maximale indiquée en regard du lot 6, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19890;

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Valosphère Environnement	6	608 769,63 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 91 315,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Valosphère Environnement;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1236987002

CE23 0969

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2026, les commandes pour la fourniture des services de déneigement des installations sportives relevant de la division de la gestion des installations sportives, de la division de la concertation et Bureau du Mont-Royal et de la section des Parcs-Nature, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19886;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
178001 Canada inc. (Groupe Nicky)	Lot 3	77 263,20 \$
178001 Canada inc. (Groupe Nicky)	Lot 4	201 436,20 \$
Paysagiste Solarco inc.	Lot 5	190 505,53 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2026, les commandes pour la fourniture des services de déneigement des installations sportives relevant de la division de la gestion des installations sportives, de la division de la concertation et Bureau du Mont-Royal et de la section des Parcs-Nature, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19886;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	Montant (taxes incluses)
Paysagiste Solarco inc.	Lot 1	711 407,81 \$
178001 Canada inc. (Groupe Nicky)	Lot 2	583 551,01 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Paysagiste Solarco inc. et 178001 Canada inc. (Groupe Nicky);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1235978003

CE23 0970

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 034 918,78 \$, taxes incluses et de 155 237,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour l'acquisition des pichets d'eau ainsi que des cartouches de rechange dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Zero Technologies LLC (CM22-0759), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 190 156,60 \$ à 2 380 313,20 \$, taxes et variation de quantités incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1238696001

CE23 0971

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder des contrats aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 36 mois avec deux prolongations possibles de 12 mois, pour la gestion des secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, tout véhicule impliqué dans un accident ou en panne et tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personnes et tout véhicule de la Ville en panne, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19687;

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Montant des contrats</u> (taxes incluses)	<u>Montant des contingences</u> (taxes incluses)
Remorquage Kar-Pro (2015) inc.	1	A (PDQ 1, 3, 4, 5, 7, 8 et 13)	241 294,78 \$	36 194,22 \$
Remorquage Burstall-Conrad inc.	2	B (PDQ (9-11) et 26)	422 155,42 \$	63 323,31 \$
Remorquage Burstall-Conrad inc.	3	C (PDQ 15 et 16)	325 479,28 \$	48 821,89 \$
Remorquage Burtall-Conrad inc.	4	D (PDQ 12 et 20)	422 419,32 \$	63 362,90 \$

- 2- d'autoriser une dépense totale de 211 702,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage Kar-Pro (2015) inc. et de Remorquage Burstall-Conrad inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder des contrats aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 36 mois avec deux prolongations possibles de 12 mois, pour la gestion des secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, tout véhicule impliqué dans un accident ou en panne et tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personnes et tout véhicule de la Ville en panne, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19687;

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Montant des contrats</u> (taxes incluses)	<u>Montant des contingences</u> (taxes incluses)
Remorquage Centre-Ville	5	E (PDQ 21 et 22)	532 786,25 \$	79 917,94 \$
Remorquage Météor inc.	6	F (PDQ 10, 27, 39 et 42)	367 723,81 \$	55 158,57 \$
Remorquage Météor inc.	7	G (PDQ 30 et (31-33))	481 559,05 \$	72 233,86 \$
Remorquage Bélanger inc.	8	H (PDQ 35 et 44)	557 889,08 \$	83 683,36 \$
Remorquage Centre-Ville	9	I (PDQ 38)	739 204,86 \$	110 880,73 \$
Remorquage Bélanger inc.	10	J (PDQ 23, 45, 46, 48 et 49)	390 796,81 \$	58 619,52 \$

- 2- d'autoriser une dépense totale de 460 493,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage Centre-Ville, Remorquage Météor inc. et de Remorquage Bélanger inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE23 0972

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 43 054,10 \$, taxes incluses, à titre de budget en contingences, pour deux contrats issus de la résolution CE19 1621, comme suit :

<u>Adjudicataire</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
TTI Environnement inc. acquis par EBI Montréal inc.	Lot 12	22 199,63 \$
TTI Environnement inc. acquis par EBI Montréal inc.	Lot 17	20 854,47 \$
Total		43 054,10 \$

- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 28 702,73 \$, taxes incluses, à titre de budget en variation de quantités, pour deux contrats issus de la résolution CE19 1621, comme suit :

<u>Adjudicataire</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
TTI Environnement inc. acquis par EBI Montréal inc.	Lot 12	14 799,75 \$
TTI Environnement inc. acquis par EBI Montréal inc.	Lot 17	13 902,98 \$
Total		02,73 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 182 615,13 \$, taxes incluses, à titre de budget en contingences, pour trois contrats issus des résolutions CE19 1621, CM19 1132 et CM20 0062, comme suit :

<u>Adjudicataire</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Excavation Vidolo Itée	Lot 3	93 759,52 \$
TTI Environnement inc. acquis par EBI Montréal inc.	Lot 7	49 520,88 \$
GFL Environmental inc.	Lot 18	39 334,73 \$
Total		182 615,13 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 62 506,35 \$, taxes incluses, à titre de budget en variation de quantités, pour le contrat issu de la résolution CM19 1132, comme suit :

<u>Adjudicataire</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Excavation Vidolo Itée	Lot 3	62 506,35 \$
Total		62 506,35 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE23 0973

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à Air Products and Chemicals inc. pour l'achat d'équipement de production d'oxygène et autres services associés pour le projet de désinfection de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour la somme maximale de 62 386 800,90 \$ US, taxes incluses, conformément au contrat de gré à gré 22-19515;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 119 340,05 \$ US, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'approuver le contrat entre Air Products and Chemicals inc., et la Ville de Montréal (le contrat entrera en vigueur à la date de sa signature par toutes les parties);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1232742003

CE23 0974

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Inoria inc. pour la fourniture d'une plateforme de Centre de Contact Client en mode infonuagique pour les centres d'appels de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois plus deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 138 337,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19768;
- 3- d'autoriser une dépense de 325 629,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1238527001

CE23 0975

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc., fournisseur unique, pour une période de 12 mois, pour la fourniture de vélos et autres équipements connexes compatibles avec le système de vélo en libre-service BIXI, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 244 106,67 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de ce fournisseur en date du 3 janvier 2023;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de PBSC Solutions Urbaines inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1238848011

CE23 0976

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots selon les modalités d'adjudication prévues, pour une période variant de 48 à 60 mois, les contrats pour les services d'élimination d'ordures ménagères, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19726 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Contrats</u> (taxes incluses)
WM Québec inc.	Lot 1 - LaSalle	4 185 090 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 2 - Le Plateau-Mont-Royal	8 767 648,58 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3 - Rosemont-La Petite-Patrie	11 371 142,48 \$
WM Québec inc.	Lot 4 - Westmount	1 046 272,50 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5 - Écocentre Acadie	366 138,58 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6 - Écocentre Côte-des-Neiges	519 599,85 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 7 - Écocentre LaSalle	1 814 012,31 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 8 - Écocentre La Petite-Patrie	860 717,57 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 9 - Écocentre Rivière-des-Prairies	690 575,72 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 10 - Écocentre Saint-Laurent	954 128,78 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 11 - Écocentre Saint-Michel	1 132 610,91 \$
WM Québec inc.	Lot 12 - Ahuntsic-Cartierville 1	5 902 816,50 \$
WM Québec inc.	Lot 13 - Ahuntsic-Cartierville 2	4 758 240,38 \$
WM Québec inc.	Lot 14 - Saint-Laurent	8 369 605,13 \$
WM Québec inc.	Lot 15 - Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension 1	5 701 610,25 \$
WM Québec inc.	Lot 16 - Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension 2	5 101 440,75 \$
	TOTAL	61 541 650,26 \$

3- d'autoriser une dépense de 3 347 457,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Contingences (taxes incluses)</u>
WM Québec inc.	Lot 1 - LaSalle	220 008,98 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 2 - Le Plateau-Mont-Royal	460 895,08 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3 - Rosemont–La Petite-Patrie	597 698,41 \$
WM Québec inc.	Lot 4 - Westmount	166 931,63 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5 - Écocentre Acadie	19 274,63 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6 - Écocentre Côte-des-Neiges	27 339,81 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 7 - Écocentre LaSalle	95 462,71 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 8 - Écocentre La Petite-Patrie	45 248,16 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 9 - Écocentre Rivière-des-Prairies	36 350,91 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 10 - Écocentre Saint-Laurent	50 384,25 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 11 - Écocentre Saint-Michel	59 658,13 \$
WM Québec inc.	Lot 12 - Ahuntsic-Cartierville 1	310 299,09 \$
WM Québec inc.	Lot 13 - Ahuntsic-Cartierville 2	250 146,58 \$
WM Québec inc.	Lot 14 - Saint-Laurent	439 958,17 \$
WM Québec inc.	Lot 15 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 1	299 663,76 \$
WM Québec inc.	Lot 16 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 2	268 137,18 \$
TOTAL		3 347 457,50 \$

4- d'autoriser une dépense de 3 149 210,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation des prix;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Indexations de prix (taxes incluses)</u>
WM Québec inc.	Lot 1 - LaSalle	215 089,69 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 2 - Le Plateau-Mont-Royal	450 253,01 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3 - Rosemont–La Petite-Patrie	582 825,63 \$
WM Québec inc.	Lot 4 - Westmount	34 070,97 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5 - Écocentre Acadie	19 353,95 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6 - Écocentre Côte-des-Neiges	27 196,31 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 7 - Écocentre LaSalle	95 241,96 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 8 - Écocentre La Petite-Patrie	44 245,62 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 9 - Écocentre Rivière-des-Prairies	36 442,57 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 10 - Écocentre Saint-Laurent	53 556,30 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 11 - Écocentre Saint-Michel	60 551,77 \$
WM Québec inc.	Lot 12 - Ahuntsic-Cartierville 1	303 165,33 \$
WM Québec inc.	Lot 13 - Ahuntsic-Cartierville 2	244 691,31 \$
WM Québec inc.	Lot 14 - Saint-Laurent	429 558,32 \$
WM Québec inc.	Lot 15 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 1	291 664,99 \$
WM Québec inc.	Lot 16 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 2	261 302,90 \$
TOTAL		3 149 210,64 \$

5- d'autoriser une dépense de 112 914,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

<u>Firme</u>	<u>Article</u>	<u>Variations de quantités</u> (taxes incluses)
WM Québec inc.	Lot 4 - Westmount	112 914,45 \$

6- d'autoriser un virement budgétaire pour 2023 de 832 696,51 \$, en provenance des dépenses contingences, de compétence d'agglomération, vers le budget du Service de l'environnement;

7- de prioriser la demande d'ajustement à la base budgétaire pour 2024 à 2028 dans le cadre du processus budgétaire en cours;

8- de procéder à une évaluation de rendement des fournisseurs (adjudicataires) à la fin des contrats;

9- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1238554002

CE23 0977

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de clôtures de mailles de chaîne au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 143 280,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6105;

2- d'autoriser une dépense de 14 328,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 919,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1238177002

CE23 0978

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Bruneau Électrique inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de feux de circulation et d'aménagement de pistes cyclables à divers endroits de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 269 978,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 506801;

3- d'autoriser une dépense de 1 453 995,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1238848014

CE23 0979

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 655 883,55 \$, taxes incluses, soit une dépense de 206 360,40 \$, taxes incluses, pour les frais d'indexation du coût du bitume inclus au contrat et une dépense de 1 449 523,15 \$, taxes incluses, pour majorer le budget des contingences, pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans l'avenue Pierre-De-Coubertin, de l'avenue De La Salle à la rue Viau, dans le cadre du contrat 450030 accordé à Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc. (CM21 0769), majorant ainsi le montant total du contrat de 30 022 493,88 \$ à 31 678 377,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1237231053

CE23 0980

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 745 577,25 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour des travaux supplémentaires et pallier aux imprévus à venir lors des travaux de réfection du bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CM22 0768), majorant ainsi le contrat de 38 438 081,40 \$ à 41 183 658,60 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1236318001

CE23 0981

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction, comprenant des travaux sur les réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Bell et Énergir, du lot Notre-Dame dans le boulevard Pie-IX, entre les intersections Pierre-de-Coubertin et Notre-Dame Est, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 136 837 701,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 505801;
- 3- d'autoriser une dépense pour la Ville de Montréal de 64 760 930,24 \$, taxes incluses, pour la portion contrat;
- 4- d'autoriser une dépense de 12 952 186,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'autoriser une dépense de 487 924,67 \$, taxes non applicables, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'autoriser un budget de revenu et dépense de 488 523,17 \$, taxes incluses, pour les travaux incidents de la CSEM qui seront remboursés par l'ARTM en vertu de l'entente;
- 7- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1237231049

CE23 0982

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour le contrôle qualité des matériaux et la surveillance environnementale du projet intégré SRB Pie-IX - Lot Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 037 255,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19368;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 161 235,63 \$, taxes incluses, représentant la part payable par la Ville;
- 3- d'autoriser une dépense de 174 185,34 \$, taxes incluses, à titre de contingences, représentant la part payable par la Ville;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Groupe ABS inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1237231046

CE23 0983

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la surveillance des travaux et la surveillance des systèmes de transport intelligents et feux de circulation du projet intégré SRB Pie-IX – Lot Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 199 227,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19358;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 963 559,68 \$, taxes incluses, représentant la part payable par la Ville;
- 3- d'autoriser une dépense de 444 533,95 \$, taxes incluses, à titre de contingences, représentant la part payable par la Ville;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de WSP Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1237231047

CE23 0984

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat de services professionnels, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à Groupe Intervia inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour des services professionnels en gestion des impacts, surveillance maintien de la circulation et communications de chantier du projet intégré SRB Pie-IX – Lot Notre-Dame, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 2 288 887,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19359;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 304 666,05 \$, taxes incluses, représentant la part payable par la Ville;
- 4- d'autoriser une dépense de 195 699,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, représentant la part payable par la Ville;
- 5- de procéder à l'évaluation de rendement de Groupe Intervia inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1237231051

CE23 0985

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Englobe Corp., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'étude des milieux physique et biologique des berges du secteur du Cap-Saint-Jacques du Grand parc de l'Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 309 969,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19781;
- 2- d'autoriser une dépense de 46 495,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Englobe Corp.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1239972001

CE23 0986

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 274 557,73 \$, taxes incluses, au budget des contingences, pour l'ajustement des honoraires professionnels dans le cadre du contrat accordé à Réal Paul Architecte inc. (CM20 0804), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 636 389,42 \$ à 2 910 947,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1236318002

CE23 0987

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois, pour la période du 30 août 2023 au 29 août 2024, et autoriser une dépense additionnelle de 3 231 283,84 \$, taxes incluses, pour la prestation des services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée, dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG21 0500), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 924 347,73 \$ à 6 155 631,57 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1236469004

CE23 0988

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Tetra Tech QI inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'alternative pour le renforcement du collecteur Langelier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 225 856,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19842;
- 2- d'autoriser une dépense de 22 585,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1236516001

CE23 0989

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Macogep inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services professionnels spécialisés d'experts-conseils en analyse de réclamation, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 352 858,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19872;
- 2- d'autoriser une dépense de 70 571,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Macogep inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1239057006

CE23 0990

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret) ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de comédiens et cascadeurs pour des formations policières diverses au Service de police de la Ville de Montréal et ce, pour une période de 24 mois, à compter du 16 juin 2023 jusqu'au 15 juin 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 919 110,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19923;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret) à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1239934001

CE23 0991

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à Geninnovation (9152-4629 Québec inc.) pour la traçabilité des sols contaminés excavés, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 371 211,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-1778;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Geninnovation (9152-4629 Québec inc.) à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Geninnovation (9152-4629 Québec inc.);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1235380001

CE23 0992

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Corporation du Théâtre Outremont pour des services professionnels d'un montant forfaitaire maximal de 87 087,60 \$ plus les revenus de location estimés à 125 000 \$, pour la gestion du Théâtre Outremont couvrant la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'accepter, l'offre de l'arrondissement d'Outremont de prendre en charge la gestion de la convention de contribution financière de 418 336 \$ accordé à la Corporation du Théâtre Outremont dans la résolution CA23 16 0173 pour la réalisation d'une programmation culturelle en 2032-2024, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

20.028 1233205001

CE23 0993

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel Atelier Entremise s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières, pour une somme maximale de 334 234,29 \$, taxes incluses, pour la période du 26 juin 2023 au 30 avril 2025, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, conformément à son offre de service en date du 16 mai 2023 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1239734002

CE23 0994

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'entente négociée par le Service de la culture en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour et au nom des 19 arrondissements et la Ville auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) et de RÉ:SONNE, agissant pour et en leurs noms pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN et des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE lors d'activités ou événements dans la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028, pour une somme de 255 880,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver les virements par arrondissement, comme décrits dans la certification de fonds du Service des finances jointe aux présentes, payable le 10 janvier de chaque année de l'entente vers le Service de la culture afin de procéder au paiement à ENTANDEM du montant annuel dû;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1237502001

CE23 0995

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente de collaboration et d'échange de services, sans considération financière, entre le Centre Écologique de Port-au-Saumon et la Ville de Montréal pour la collecte d'invertébrés marins par le Biodôme en juin et en août ou septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1230348003

CE23 0996

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel Les Soeurs de Sainte-Marcelline vendent à la Ville de Montréal un terrain vacant, d'une superficie approximative de 142,3 mètres carrés, connu et désigné comme étant les lots projetés 6 565 697, 6 565 698, 6 565 699, 6 567 098 et 6 567 101, ainsi qu'assujettissent à une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques, d'une superficie approximative de 18,1 mètres carrés, des parties vacantes des lots projetés 6 567 097 et 6 567 100 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 9167, boulevard Gouin Ouest dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour le montant de 220 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest, le tout conformément au projet d'acte;

- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville en autant qu'il soit substantiellement conforme au projet d'acte, de l'avis du Service des affaires juridiques;
- 3- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre De Grandpré Chait S.E.N.C.R.L. et Les Soeurs de Sainte-Marcelline établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1237723002

CE23 0997

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la promesse bilatérale de cession et d'achat par laquelle la Société immobilière du Canada CLC ltée s'engage à céder à la Ville de Montréal, aux fins d'aménagement d'infrastructures routières, les immeubles désignés comme étant le lot 4 657 476, une partie des lots 4 657 468 et 4 657 480, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale approximative de 14 755,4 mètres carrés, situés de part et d'autre de l'autoroute Bonaventure à proximité de la rue Mill, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, sans aucune contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale de cession.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1237723004

CE23 0998

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 586 314 \$ à divers arrondissements et organismes de loisirs, communautaires ou culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers 2022-2023 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2021-2024 (EDCM) :

Arrondissement ou Organismes	Subvention accordée	Subvention accordée An 2	% budget total
Arrondissement Verdun	11 200 \$		82%
Art neuf Inc.	19 000 \$		72%
Association québécoise des personnes aphasiques (AQPA)	17 500 \$		82%
Carrefour populaire de Saint-Michel Inc.	17 500 \$		85%
Casteliers	19 000 \$		73%
Centre communautaire Radisson	15 450 \$		66%
Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux	16 625 \$		85%
Centre culturel Georges-Vanier	20 000 \$		85%
Centre d'Alphabétisation de Villeray La Jarnigoine	17 500 \$		39%
Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique	16 800 \$		80%
Centre de la famille haïtienne et interculturel de Rivière-des-Prairies (CFHI)	15 000 \$		82%
CRÉCA-Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes	13 427 \$		85%
Direction chrétienne inc. (Innovation Jeunes)	15 420 \$		84%
Événement Hoodstock	14 500 \$		81%
Événements Prima Danse	20 000 \$		60%
Festival Quartiers Danses (Danse Imédia O.S.B.L)	20 000 \$		68%
Halte la Ressource Inc	6 585 \$		80%
L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont	9 601 \$		85%
L'Archipel de l'avenir	18 000 \$		72 %
La Maison de jeunes de Saint-Léonard	18 500 \$		64%
La Maison des Familles de Mercier-Est	19 490 \$		77%
Les Futurs EB (Earthbound Futures)	19 000 \$		67%
Les Habitations du Réseau de l'Académie (RÉSAC)	18 000 \$		76 %
Oasis des enfants de Rosemont	18 000 \$		82%
Partageons l'espoir / Share the Warmth	12 396 \$		85%
Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)	11 782 \$		85 %
Sans Oublier le Sourire	19 088 \$		74%
Société Alzheimer de Montréal	19 939 \$		83%
Théâtre Aphasique	9 180 \$		85%
Vilavi Québec	10 385 \$		85%
Westhaven Elmhurst Community Recreation Association	18 200 \$		85%
Pluriannuel			
Compagnie artistique Forward Movements	20 000 \$	20 000 \$	54% et 47%
Corpuscule Danse		18 100 \$	79 %
La Maison d'Aurore	17 209 \$	13 937 \$	85% et 85%
	586 314,00 \$		

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE23 0999

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 578 250 \$ à la Maison de l'Innovation sociale, pour la mise en œuvre du projet « Incubateur civique Montréal, 2023-2026 »;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1237896001

CE23 1000

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à Partenariat du Quartier des spectacles afin de réaliser le projet UNESCOcités;
- 2- d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1239139002

CE23 1001

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 021 931 \$ à LESPACEMAKER et de 4 799 203 \$ à Ateliers Belleville dans le cadre de l'appel à projets aux volets 2 et 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes
- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022-2025 (CG22 0484) avec Ateliers Angus dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes afin d'augmenter la contribution financière de 294 393 \$ à l'organisme;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1238383003

CE23 1002

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Réseau de la coopération du travail du Québec, Coopérative de solidarité afin d'assurer le déploiement de son plan d'action pour la période 2023-2026;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période de trois ans;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1235008001

CE23 1003

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 463 622 \$ à Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) pour la poursuite du projet d'évaluation et transfert de connaissance en appui au programme Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1238793001

CE23 1004

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 \$ à Microcrédit Montréal afin de réaliser son projet Propulser l'entrepreneuriat montréalais inclus dans le cadre de l'entente de 150 M\$ MEIE 2022-2025 / Réflexe;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1238298002

CE23 1005

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le prêt, à titre gratuit, d'une exposition sur les météorites réalisée par le Planétarium à la municipalité de Frelishsburg pour une durée de cinq mois soit du 13 juin au 13 novembre 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la municipalité de Frelishsburg visant à établir les conditions et les modalités relatives à ce prêt;
- 3- d'autoriser le directeur du Planétarium à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1237227001

CE23 1006

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 000 \$ aux deux organismes ci-après désignés, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel à projets sur invitation « Concertation régionale en itinérance 2023-2025 », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2023-2025
Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal	Un Mouvement mobilisé 23-25	162 500 \$
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal	Contribution du RAPSIM aux actions de la Ville en matière d'itinérance	162 500 \$

- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1239665007

CE23 1007

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ au GRIP Montréal afin de réaliser le projet « Spotlight 3.0 », pour l'année 2023, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1238329001

CE23 1008

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à La fabrique des mobilités Québec - Cyclistes solidaires pour le projet « Livraison écologique pour la sécurité alimentaire », jusqu'au 31 mars 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 526 135 \$ aux organismes ci-après désignés, jusqu'au 31 mars 2024, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux;

Organismes	Nom du projet	Soutien recommandé 2023
Dépôt alimentaire NDG	Expansion régionale des ateliers boîtes à lunchs	121 734 \$
Regroupement des Magasins-partage de l'Île de Montréal	Cultiver la solidarité et nourrir l'espoir	125 000 \$
Jeunesse au Soleil	Nourrir l'espoir en pandémie	92 401 \$
Moisson Montréal Inc	Insécurité alimentaire et impacts de la COVID-19 à Montréal	187 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1233220003

CE23 1009

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 80 000 \$ à MOMENTA Biennale de l'image pour la tenue de la 18^e édition de l'événement MOMENTA Biennale de l'image qui aura lieu du 7 septembre au 22 octobre 2023;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1236370005

CE23 1010

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ en 2023 aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de la première phase de l'appel à propositions pour créer un événement majeur en entrepreneuriat, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	MONTANT
Jeune chambre de commerce de Montréal	10 000 \$
Printemps numérique	10 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1237952002

CE23 1011

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 80 193 \$ au Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour la prolongation du projet « Lutte contre la pauvreté Côte Saint-Luc 2023 », jusqu'au 31 mars 2024, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1238438001

CE23 1012

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 500 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, sur une période de trois ans, de mai 2023 à juin 2026, dans le cadre de l'appel à projets pour soutenir les incubateurs et accélérateurs d'entreprises :

ORGANISMES	MONTANT
Campus des technologies de la santé (CTS Santé)	375 000 \$
La corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal (HEC Montréal)	375 000 \$
Projet MTLab	375 000 \$
Zù	375 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1237952001

CE23 1013

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 13 486 123 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025, dans le cadre de l'appel à projets « Itinérance et milieux de vie inclusifs 2023-2025 », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Fonds Québécois d'Initiatives Sociales dans le cadre des Alliances pour la Solidarité (Entente Ville - MESS) :

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2023-2025
Accueil Bonneau	L'art de la cohabitation sociale par le changement de regard	271 484 \$
Association d'entraide Le Chaînon	Intervention de milieu pour un espace urbain accueillant et inclusif	389 248 \$
Carrefour d'alimentation et d'entraide St-Barnabé	Brigade de nettoyage urbaine	244 772 \$
Centre d'amitié autochtone de Montréal	Équipe de médiation autochtone	372 430 \$
Centre d'amitié autochtone de Montréal	KAIE:RI:NIKAWERA:KE - Centre de jour, organisation communautaire et animation culturelle	298 828 \$
Cirque Hors Piste	Créations collectives	154 592 \$
Clinique Droits Devant	Prévention de la judiciarisation dans une perspective de cohabitation harmonieuse	218 409 \$
Dîners St-Louis	Job 18-30	142 328 \$
En Marge 12-17	Projet Transition	133 348 \$
Foyer pour Femmes autochtones de Montréal	Projet Square Cabot	392 625 \$
Groupe communautaire l'itinéraire	Projet Camelots de l'itinéraire	311 498 \$
Groupe communautaire l'itinéraire	Projet d'inclusion sociale de la Maison Ronde	152 079 \$
Groupe Information Travail inc.	Brigade de propreté urbaine Milton-Parc	374 427 \$
Inter-action du quartier Peter-McGill	En route vers un centre-ville vert, harmonieux et inclusif	283 380 \$
L'amour en action Syl Dan	Navette du nord	337 129 \$
L'amour en action Syl Dan	Action intégration et cohabitation	300 428 \$
L'anonyme U.I.M	Intervention en sécurité urbaine et cohabitation	755 990 \$
La Cafétéria Communautaire Multicaf	Unité mobile multisectorielle visant l'itinérance à Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce UMMI	274 000 \$
La Fondation du Refuge pour femmes Chez Doris inc.	Programme de pré-employabilité	305 206 \$
La Maison Benoît Labre	Brigade de propreté	455 305 \$
La Maison du Père	Cohabitation dans l'espace public	385 239 \$
La Porte Ouverte Montréal	Inclusion et cohabitation dans Milton-Parc	600 200 \$
La Rue des Femmes Montréal	Activités socio-culturelles et formation	666 405 \$
Le Sac à dos (Action-Réinsertion)	Des expert.es au service de l'inclusion et de la cohabitation	116 748 \$
Les Maisons de l'Ancre inc.	Vers une meilleure compréhension des femmes itinérantes	286 597 \$
Les Maisons de l'Ancre inc.	Pair-aidance : Par et pour les Femmes+	213 020 \$
Mission Old Brewery	Navette OBM	289 277 \$

Mission St-Micheal	Une cohabitation en confiance : l'arrivée de la Mission St-Michael dans Peter-McGill	157 126 \$
Missions Exeko	ID Action Mobile	200 000 \$
Plein Milieu	Actions alternatives de sensibilisation à l'itinérance - Porteuses de changement	470 827 \$
Projet Ado-Communautaire en Travail de Rue	Brigade de cohabitation 2.0	549 555 \$
Projets Autochtones du Québec	Participation et valorisation de la communauté autochtone pour une meilleure inclusion sociale	210 230 \$
Réseau d'Aide aux Personnes Seules et Itinérantes de Montréal	Nuit des sans-abris de Montréal Éditions 2023, 2024 et 2025	75 000 \$
Réseau de la Communauté Autochtone de Montréal	Navette communautaire pour les personnes autochtones en situation d'itinérance	744 645 \$
Résilience Montréal	Projet de brigades, ateliers d'artisanat autochtone et rencontres avec citoyens du quartier	309 957 \$
Ricochet (Hébergement/Hommes)	Co-Existe 2.0	422 211 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	Mouvement vers des alternatives rémunérées et constructives	502 788 \$
Sentier Urbain	Ma Ville Verte et Inclusive - La suite	382 206 \$
Société de développement social	Équipes multidisciplinaire - Métro de Montréal	219 384 \$
Spectre de rue inc.	Programme TAPAJ - Plateaux Volet 1	348 054 \$
Spectre de rue inc.	Travail de milieu	169 148 \$

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1239665006

CE23 1014

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'octroi d'un prêt sans intérêt de 13 797 000 \$, pour une période maximale d'un an, à l'Association d'entraide Le Chaînon inc. pour faire l'acquisition d'un immeuble dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 2- d'approuver un projet de convention de prêt à cet effet;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte d'hypothèque immobilière en faveur de la Ville et le contrat de services professionnels du notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de prêt;
- 4- d'autoriser une dépense maximale de 423 134,16 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation, qui représente les intérêts auxquels la Ville renonce dans ce prêt;
- 5- d'autoriser une affectation de 13 797 000 \$ provenant du budget de fonctionnement de compétence d'agglomération du Service de l'habitation vers les activités d'investissement;
- 6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1239499004

CE23 1015

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver l'avis sur le Projet de planification des besoins d'espace (PBE) 2023 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1239856002

CE23 1016

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention adressée au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec, dans le cadre de l'appel à projets 2023-2024 pour l'achat de vélos mécaniques et à assistance électrique et de stations électriques du système de vélo en libre-service de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le chef de division, innovation et gestion des déplacements de la Direction des projets d'aménagement urbain à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1238848019

CE23 1017

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles comme décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 8 juin au 7 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1237883013

CE23 1018

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial;
- 2- de réserver une somme de 2 M\$ à cette fin, pour les années 2023 à 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1237796007

CE23 1019

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 5 000 \$ représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour l'année 2023, comme indiqué dans la facture en provenance de Mayors for Peace, en date du 1^{er} avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1235117003

CE23 1020

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer madame Nathalie Martel, directrice - Service des infrastructures du réseau routier, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, en remplacement de monsieur Claude Carette, pour une période de trois ans, se terminant le 30 juin 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1230577001

CE23 1021

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans la réponse du comité exécutif;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Consultation publique sur les ensembles industriels d'intérêt patrimoniaux : rapport et recommandations ».

Adopté à l'unanimité.

30.008 1239902007

CE23 1022

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 000 \$, à même le budget de fonctionnement, dans le cadre de la 19^e édition du « Prix du livre jeunesse des Bibliothèques de Montréal » pour l'attribution d'une bourse de 5 000 \$ à l'auteur-e ou aux coauteurs-es récipiendaire-s;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1239507002

CE23 1023

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 35 096,50 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2023, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'autrice, à l'auteur ou aux coauteurs-trices d'un ouvrage de langue française ou anglaise ainsi qu'une bourse 1 000 \$ chacun aux quatre finalistes;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1239507001

CE23 1024

Il est

RÉSOLU :

- 1- de bonifier de 24 070 000 \$ et de distribuer annuellement l'enveloppe budgétaire additionnelle du Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée par l'agglomération;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1239780001

CE23 1025

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Ville de Montréal à présenter une demande d'intervention forcée par mise en cause pour ajouter le Procureur général et l'Institut national de psychiatrie Philippe-Pinel à titre de défendeurs au recours principal de Jacob Daoust-Fortin et Karine Daoust contre Ville de Montréal, Valérie Ducharme et Krisztina Balogh.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1236440004

CE23 1026

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente de règlement hors cour intervenue entre la Ville de Montréal et Édifice 333 Saint-Joseph inc. afin de régler l'action que cette entreprise a intentée contre la Ville, en Cour supérieure, en contestation de la validité de l'acquisition par la Ville du lot 1 705 858 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, par préemption. CS : 500-17-118380-214, dossier SAJ 21-002530;
- 2- d'émettre un chèque au montant de 115 000 \$;

Ce chèque sera émis à l'ordre de : Édifice 333 Saint-Joseph inc.
408-8000, boul. Langelier
Montréal (Québec) H1P 3K2
Canada

- 3- de transmettre le chèque, le jour même de son émission, à M^e Caroline Proulx du Service des affaires juridiques au 775, rue Gosford, 4^e étage;

4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1230326003

CE23 1027

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) afin d'y ajouter neuf zones de logement abordable dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1237345001

CE23 1028

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1239965001

CE23 1029

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue Suzanne-Coallier », le prolongement de la rue du même nom, rattaché au boulevard Marcel-Laurin, au nord de la voie ferrée du Canadien National et situé sur le lot 6 360 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1234521011

CE23 1030

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement RCM-97-2023, adopté le 15 mai 2023 par le conseil municipal de la Cité de Dorval;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Cité de Dorval.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1238986007

CE23 1031

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de planification de l'écoquartier Lachine-Est ».

Adopté à l'unanimité.

40.006 1218416001

CE23 1032

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan annuel 2022 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1237639001

CE23 1033

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport annuel des actions réalisées en 2022 dans le cadre de la Planification économique conjointe (PEC) 2022-2025.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1237511002

CE23 1034

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et intitulé « Réflexion 2050 » à propos du Projet de ville.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1239848001

CE23 1035

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel 2022 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1239848002

Levée de la séance à 11 h 46

70.001

Les résolutions CE23 0965 à CE23 1035 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville